

Marie-Agnès MINISCLOU
Expert-Comptable diplômée
Inscrite au tableau de l'ordre de la région parisienne
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Paris

4, avenue Anatole France
94600 CHOISY LE ROI
Téléphone : 01 45 12 11 40
Télécopie : 01 48 52 70 19
cabinetccc@netscape.net
SIRET 315 390 203 00026

ENFANCE ESPOIR
Association d'aide à l'enfance
régie par la loi de 1901

30, rue de l'Epargne
94600 CHOISY LE ROI

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre société, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisée ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il m'appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

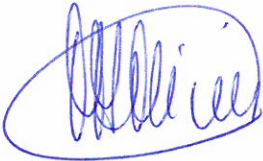
En application de l'article R.225-30 du code de commerce, j'ai été informée que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- Le conseil d'administration du 18 décembre 1996 a accordé à votre présidente Madame Claude Daniel une indemnité d'occupation pour les bureaux mis à disposition de l'association de 1 000 Francs par mois soit 450 €uros par trimestre. Le conseil d'administration du 5 décembre 2007 l'a portée à 600 €uros par trimestre à effet du 1^{er} octobre 2007.

- Le conseil d'administration du 2 octobre 2001 a accordé à votre présidente Madame Claude Daniel une rémunération égale à 75 % du SMIC.

Fait à Choisy, le 10 avril 2013

Marie-Agnès MINISCLOU



BILAN
au 31 décembre 2012

ACTIF

PASSIF

	Année 2012	Année 2011
Comptes d'immobilisations		
Immobilisations incorporelles	814,08	814,08
- Amortissements	-814,08	-814,08
Immobilisations corporelles	34 099,72	34 099,72
- Amortissements	-34 099,72	-34 099,72
Comptes de tiers	0,00	0,00
Avances à tiers	0,00	0,00
Produits à recevoir		
Disponibilités	139 223,41	136 490,58
BNP	39 056,26	36 775,74
Banque Postale	585,38	2 967,50
Livret A	14 497,09	322,50
Banque Populaire	30,25	94,01
Banque Populaire-Epargne	84 925,34	96259,14
BP Parts sociales	64,00	64,00
Caisse	65,09	7,69
TOTAUX	139 223,41	136 490,58

	Année 2012	Année 2011
Report à nouveau antérieur	105 072,58	89 076,01
Résultat de l'exercice	-14 081,20	15 996,57
	90 991,38	105 072,58
Comptes de tiers	48 232,03	31 418,00
Personnel à payer	3126,71	
Organismes sociaux(CEA) à payer	10 322,00	3 061,00
Réalisations projets à payer	17 866,66	13 000,00
Autres frais à payer	3 059,66	
Adhésions/parrainages/dons d'avance	13 857,00	15 357,00
Dons dédiés Haïti		
TOTAUX	139 223,41	136 490,58

COMPTE DE FONCTIONNEMENT
du 1er janvier au 31 décembre 2012

	D E B I T S		C R E D I T S	
	Année 2012	Année 2011	Année 2012	Année 2011
<u>Réalisations s/secteurs</u>				
Réalisations/suivis	65 154,17	24 295,11	12 576,00	12 386,00
Parrainages/suivis	148 489,33	130 806,57	94 916,55	80 854,66
Achat Parrainages	3 801,00	6 057,20	170 534,53	165 543,82
			3 556,00	11 529,30
			6 638,48	10 012,37
			288 221,56	280 326,15
<u>Achats</u>				
Artisanat	2 199,87	7 465,96		0,00
Manifestations	2 515,30	8 115,62	0,00	150,00
	222 159,67	176 740,46	14 282,46	
<u>Autres achats et services extérieurs</u>				
Fournitures administratives	8 110,62	11 010,69		150,00
Energie - siège	4 772,00	2 709,97		
Assurances	537,04			
Honoraires	1 863,83			
Publicité-Journal	2 926,58	3 357,21		
Frais postaux	10 132,45	9 214,55		
Services bancaires	389,27	333,27		
Frais divers	924,16	2 412,87		
<u>Charges de personnel</u>				
Salaires nets	34 557,33	36 542,52		
Charges sociales	32 562,80	24 069,37		
<u>Dotations aux amortissements</u>				
	0,00	0,00		
Résultat de l'exercice	-14 081,20	15 996,57		
TOTAUX	304 854,55	282 387,48	304 854,55	282 387,48
<u>Produits d'exploitation</u>				
Adhésions				
Dons				
Parrainages				
Manifestations				
Artisanat				
total			288 221,56	280 326,15
<u>Subventions</u>				
Subventions privé			0,00	0,00
Subventions Public			14 282,46	150,00
total			14 282,46	150,00
<u>Produits financiers</u>				
			2 350,53	1 911,33
TOTAUX	304 854,55	282 387,48	304 854,55	282 387,48

EXERCICE DU 1er Janvier au 31 Décembre 2012

REGLES ET METHODES

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présumant de la continuité de l'exploitation et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des La méthode des coûts historiques a été retenue.

IMMOBILISATIONS / AMORTISSEMENTS

	Immo. au 01-janv	Acquisitions	Cessions	Immo. au 31-déc	Amortiss, au 01-janv	Dotations	Reprises	Amortiss au 31-déc
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								
Logiciels 1995	814,08			814,08	814,08			814,08
IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
Matériel de bureau 1995	5396,43			5396,43	5396,43			5396,43
Matériel de bureau 1997	1780,60			1780,60	1780,60			1780,60
Matériel de bureau 1998	4636,79			4636,79	4636,79			4636,79
Matériel de bureau 1999	1734,35			1734,35	1734,35			1734,35
Matériel de bureau 2001	1490,19			1490,19	1490,19			1490,19
Matériel de bureau 2003	17834,32			17834,32	17834,32			17834,32
30/11/08-Alarme	1227,04			1227,04	1227,04			1227,04
Total Immobilisations corporelles	34099,72	0,00	0,00	34099,72	34099,72	0,00	0,00	34099,72
Totaux	34913,80	0,00	0,00	34913,80	34913,80	0,00	0,00	34913,80

CREANCES

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

